



Divorce, combien de temps ? avec bien invendu ! "

Par **RACHA**, le **21/04/2008** à **21:25**

Bonjour a tout et merci d'avance de me repondre: rn il est séparé de sa femme depuis 16 ans non officiellement, nous vivons ensemble depuis 2ans et demi , pour que l'ont puissent se marier il a demandé le divorce en juin 2006 il n'a pu se rendre a la convocation averti trop tard (nous sommes a trois mille km de la France) le juge a purement et simplement annulé la demande ,son avocat de l'époque lui a dit que l'avocat de son épouse avait déposé une nouvelle demande en faite il l'a fait plus tard que prévu soit en novembre 2006 ,il a été convoqué le 15 fevrier 2007 pour l'ordonnance de non réconciliation a été prononcé attribuant a sa femme la jouissance a titre gratuit de la maison et la propriété (jusqu'au prononcé du divorce) acquise pendant l'union (pas de contrat de mariage).rnEn septembre courrier de la partie adverse demandant cinquante mille euros de prestation compensatoire au prononcé du divorce n'ayant pas cette somme puisque bientot retraité et sans argent de coté ; : revenus mille cent euros /mois mais comme son épouse ne paye pas les frais courant electricité, eau, assainissement impots locaux, redevance télé etc... Il est donc saisi de cent euros tous les mois . Madame au chômage quatre cent euros/mois (avec un enfant adulte handicapé avec cotorepe de six cent dix euros /mois) (si c'était accepté) ce serait donc décompté sur la vente de la propriété, qui devrait se ... au environ de maxi 180 000 a 200 000 . Il a par son avocat refusé la pension compensatoire qui n'est pas justifié au premier abord, les conclusions devaient etre présenté au tribunal le 12 mars 2008 et ont été repoussé par le tribunal au 13 mai, son avocat lui demande de reconfirmer son opposition.rnVoila ou nous en sommes ; combien de temps encore pour qu'il soit divorcé ?rnQue pensez vous en ce qui concerne la prèstation compensatoire ?rnLa propriété si elle n'est pas vendue au jour du divorce que ce passe t il pour la jouissance ?rnSi Madame a des dettes impayées peut on saisir la propriété apres divorce malgré qu'il soit propriétaire de moitié ?rnL'obligation de vente est elle obligatoire apres divorce (exemple vente aux encheres automatique ou demandé par l'un ou

l'autre) ?
Merci par avance pour votre réponse, N.G